

Contrat de location d'une salle

contrat: 2023

Gasthof Rigaux 1878 – Place 9c 1547 Biévène

compte en banque **BE 08 001 5705574 13** n° de TVA BE 0807 719 493

Locataire	Nom et prénom : Adresse : Tél : N° TVA :
Propriétaire	Nom : Wyverkens Dirk – Leunens Frija Adresse : place 9 c 1547 Biévène Tél 0478369793 N° TVA BE 0807 719 493
Activité à date du	Jour: Début prévu à: Fin prévu pour: Temps de préparation de salle prévu? Quand?
Avec traiteur?	
Type d'activité?	Expo, naissance, mariage, fête de famille, pension communion, fête de printemps, jubilé, table de deuil, TD, réunion, ...
Nombre de participants:	Adultes: Enfants de moins de 12 ans:

Déscription	Prix par unité, tva inclus
location pour la salle + jardin + cour intérieure et auvent	450
Options nettoyage final de la salle (sol, frigos, fenêtres, wc's, ...)	1 x 50 Euro
location Machine à café 9 l – 60 tasses	1 x 10 Euro
Nappes blanches tables rondes ou rectangulaires / house noires (location, lavage et repassage) house pour table haute cocktail	8 Euro/ nappe
<i>location Installation musique + lumières</i>	1 x 50 Euro

Entre Gasthof Rigaux 1878, siégé à Place 9 C 1547 Biévène en tant que propriétaire et le locataire mentionné ci-dessus est convenu:

- Le propriétaire met à disposition du locataire les locaux, sanitaire et espace vestiaire pour organiser l'activité mentionnée ci-dessus à la date mentionnée au prix mentionné.
- Des frigos sont à disposition, l'espace à côté est prévu d'un bac à vaisselle.
- Toute autre disposition est à prendre par le locataire (catering, décoration, ...).
- Le choix du disc jockey ainsi que des boissons est libre.
- Il n'y a pas de cuisine équipée
- Salle sans configuration du mobilier
- Un chateau gonflable peut être installé sur la pelouse de la cour

Paiements

Le prix intégral de location est versé au plus tard 14 jours après confirmation de location au **compte BE 08 001 5705574 13** avec mention de la date de location. Dans le prix de location est compris la consommation de gaz, eau et électricité, wifi pendant l'activité, ainsi que les sacs poubelles pour déchets.

La garantie de 50 EUR cash est remboursée après l'activité.

La garantie n'est pas remboursable en cas d'annulation. Quand les locaux ne sont pas nettoyés correctement (exception au cas où le nettoyage final est demandé et payé à l'avance), ou quand les locaux sont abîmés, la garantie restera partiellement ou entièrement à disposition du propriétaire pour dédommager les frais. Les dégâts causés devront être réparés dans la semaine.

Nettoyage de la salle

Au cas où le nettoyage final n'a pas été commandé lors de la réservation, la salle et le sanitaire doivent être nettoyés par le locataire. La salle devra être ballayée puis brossée et enfin remise en état original.

Toute table et chaise devra être nettoyée et rangée aux endroits prévus à cet effet.

Les déchets devront être rassemblés dans les sacs appropriés (grise déchets, bleu

PMD). Papier, carton et verres doivent être repris par le locataire.

Tout matériel de nettoyage se trouve dans le kot dans le hall d'entrée, il devra-y être rangé après utilisation.

Le locataire devra laver et sécher tout matériel loué et le ranger dans les bacs prévus à cet effet.

Merci de rapporter toute casse et chaque dégat.

Devoirs du locataire

La salle de fête se trouve au centre du village. Le locataire est considéré ne pas causer de nuisances pour les environnants pendant l'utilisation de la salle.

Le locataire est considéré de gérer la salle comme un bon père / mère de famille et en tant que tel de prendre toute mesure nécessaire afin d'éviter à chaque instant le moindre dégat.

Il est strictement interdit de clouer, coller et/ou peindre sur les vitres, fenêtres, portes, panneaux, sols, murs, parois et poutres. Ils ne peuvent être prévus de systèmes d'accrochage. Pas de confettis ni de feu d'artifice.

Le locataire s'engage à clôturer les activités avant 02h. Ceci inclut que la salle soit évacuée et que la musique soit éteinte.

Assurance

La salle de fête est assurée suivant les normes prévus par la Loi contre entre autres le feu et les dégats causés par les tempêtes.

Il se peut que le propriétaire vient vérifier le bon déroulement de l'activité. Gasthof Rigaux 1878 décline toute responsabilité en cas d'accidents éventuels ainsi qu'en cas de suspension ou arrêt de l'activité pour causes techniques, administratives ou n'importe quelle autre raison. Les frais éventuels ne pourront être réclamés de Gasthof Rigaux 1878.

Sécurité

Il est interdit de fumer dans les locaux

Une installation d'extinction de feu est présente

L'utilisation de matériaux inflammables, de gaz volatil, feu d'artifice et autres substances ou objets dangereux est strictement interdit aussi bien à l'intérieur que dans les environs. Les voies vers les sorties doivent rester libres à tout moments. Les portes ne peuvent être fermées à clé. Des objets ne peuvent être placés dans les portes ni sur les voies vers les sorties.

Au cas où le locataire désire utiliser des dispositifs à l'électricité à grand débit, ceux-ci doivent être branchés sur les bons circuits. En cas de doute le locataire doit consulter le propriétaire à ce sujet. La salle doit rester accessible aux services de secours.

Le propriétaire a informé le locataire de la présence et du danger potentiel d'un étang ainsi que d'une piscine sur le domaine. Le locataire à son tour en informera ces invités et décharge ainsi le propriétaire de toute responsabilité en cas de problèmes quelconques.

Sonorité

Le niveau de sonorité ne peut dépasser les 35 dbA.

Le locataire prend en charge toute obligation en ce qui concerne les droits d'auteur ainsi que la contribution payable à SABAM.

Par la signature de ce contrat le locataire se déclare d'accord avec le contenu de ce contrat. Par la même signature il se déclare d'accord avec les conditions. Seuls les règles

de la Loi Belge sont d'application sur ce contrat. Le contrat entrera en vigueur au moment de signature par le locataire et le propriétaire.

Etat des lieux

Aspect	Etat lors de la location	Après location
Fenêtres	Pierre bleue – tâche de graisse	
Portes	Griffes passage - auvent	
Sol	Griffes au comptoir	
Meubles – Tables et chaises		
Sanitaire		
Murs	Peinture à hauteur de l'escalier: barre	

Fait en deux exemplaires à Biévène, le(date). Pour la déclaration de son accord le locataire signe le present contrat en écrivant à la main "lu et approuvé" avec sa signature.

Le locataire

Le propriétaire Gasthof Rigaux 1878,
Wyverkens Dirk Leunens Frija